



## Procès-verbal de l'ASSEMBLEE GENERALE du 10 septembre 2022

### 1°) Accueil :

La Présidente souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour de l'assemblée. A l'issue de l'assemblée générale et compte-tenu des chèques remis en séance, nous comptons 52 adhérents à jour de leur cotisation.

A noter qu'une exposition de photos portant sur l'histoire du Portmain avait été installée.

Les associations voisines des Amis de Sainte-Marie, de la Joselière et l'ASEP de Préfailles étaient présentes.

La mairie était représentée à partir de 11h par M. Barbe, adjoint à l'urbanisme et M. Herbin en charge des mobilités.

### 2°) Rapport moral :

Avec l'appui d'une présentation en annexe 1, le Bureau expose par thématiques les démarches effectuées, les combats engagés, les réflexions menées sur les différents dossiers en cours ainsi que les différents échanges avec les autorités locales (Mairie, Conseil départemental et Conservatoire du Littoral).

Parmi les points abordés (pour plus de détails voir document en annexe).

- Les petites incivilités sont détaillées à la mairie par le site internet : [jeparticipe.pornic.fr](http://jeparticipe.pornic.fr)
- La maison de la Pointe Noire qui fait l'objet d'un permis de démolir par le conservatoire du littoral.

Maison de la Pointe Noire: date des années 30, Maison présente avant nous et élément faisant partie du paysage.

Reste-t-il des héritiers de 2ème et 3ème rang ? Réponse d'E Barbe: Droit de préemption du département car plus d'héritiers directs.

Pourquoi ne pas démolir le blockhaus plutôt que la maison qui est plus ancienne => histoire ?

Cette maison est un amer pour la navigation à proximité des côtes. L'amer actuel est en réalité le château d'eau.

Pourquoi ne pas la murer et faire des trompe-l'œil pour éviter les squattes et faire des travaux pour supprimer le risque de l'amiante ?

Les membres présents à l'assemblée générale confirment à la majorité leur volonté de conserver cet élément de paysage.

- Le constat est partagé des vitesses excessives sur les différentes routes et rues de notre secteur. 2022 a vu l'installation de chicanes dans la rue de la Gilardière, il semble globalement que ces travaux aient permis le ralentissement des véhicules même si certains véhicules accélèrent entre les 2 chicanes ou s'amusent à faire du karting.

Pas de radars pédagogiques installés cette année : manque de radars à la mairie et plainte de certains adhérents qui ne veulent pas l'avoir devant chez eux ! D'autres se portent candidats pour avoir ce radar qui permet de faire ralentir.

Une étude sera menée en 2023 par la mairie pour analyser la faisabilité de réaliser des aménagements équivalents sur la Route de la plage du Portmain.

A voir l'exemple des Grandes Vallées avec des chicanes en terre.

Nota : Les gendarmes couchers de la Durière sont trop hauts (non réglementaires).

- L'assainissement de la Durière est un sujet engagé et planifié. Les travaux devraient avoir lieu en 2024 ou 2025.
- Concernant l'aménagement du carrefour de la Parisière à la Durière, le Conseil Départemental a réalisé des travaux. Force est de constater que ces travaux rendent le carrefour moins dangereux, plus visible sans pour autant créer de bouchons en période estivale.
- L'Espace Naturel Sensible de Portmain à Port aux Goths fait l'objet d'un plan de gestion piloté par le conservatoire du littoral. L'association est désormais consultée avant toute coupe d'arbres. Un appel est fait auprès des adhérents pour rejoindre les bénévoles qui participent aux commissions (prochaine commission à l'automne).

Cypres = espèce menacée en France (sur la liste de l'UICN).

Intervention d'E Barbe : l'écume de mer n'est pas une espèce endémique, elle a été apportée par les habitants.

- Pollution du ruisseau du Portmain : inexplicée. Si cela se reproduit, Pornic Agglo viendra réaliser des prélèvements rapidement pour en déterminer la nature. Au passage, il est rappelé que l'entretien des abords du ruisseau sur les parcelles privées est à la charge des propriétaires. Il n'est manifestement pas réalisé par tous.
- Pavillon bleu : La plage du Portmain a perdu le Pavillon Bleu il y a 3 ans suite à une pollution inconnue. Malgré le fait que la qualité de l'eau soit excellente depuis 2 ans, le mode d'attribution du Pavillon Bleu qui prend en compte la moyenne des 4 dernières années, ne permet pas de le retrouver avant 2024.

- L'association souhaite favoriser l'enfouissement des réseaux, l'amélioration de la couverture 4G et le raccordement à la fibre pour tous (mais pas en aérien !).

Nota : la fibre sera commercialisable en fin d'année et est à demander individuellement auprès de son opérateur.

D'autre part, la mairie s'est engagée à réduire l'amplitude horaire de l'éclairage public. Extinction à 21h30.

- Le circuit Vélocéan est une réussite si l'on compte le nombre d'utilisateurs. Un cheminement piétons a été réalisé entre le parking P2 et le chemin douanier, ce qui permet la séparation totale des flux de véhicules, vélos et piétons. Des travaux de signalétique ont été réalisés pour améliorer la visibilité du chemin et des barrières ont été remises pour empêcher l'accès des véhicules à l'aire de pique-nique.

- Le stationnement en période estivale reste une difficulté et les parkings sont régulièrement transformés en campings avec tous types de véhicules semi-aménagés.

Le Conservatoire du Littoral a toujours l'intention de supprimer le parking P1 afin de renaturer le site, le cours d'eau et le fond de la plage. Soit de manière définitive soit hors saison. Le déplacement du parking P1 sur des terrains entre le Portmain et La Gauvinière a été abandonné. L'option envisagée est l'extension du parking P2 avec la création possible d'un chemin piéton pour rejoindre la route de la plage du Portmain. Il n'y a pas de projet stabilisé à date mais une intention à 4 ou 5 ans.

La délégation de concessions de plage aux communes et de sous-concessions à renouveler pour l'ensemble des plages de Pornic pour les 6 prochaines années, par appel d'offre, avec un cahier des charges plus restrictif et intégrant le fait, pour le cas de Portmain et du Papagayo, que le P1 pourrait repasser en espace naturel dans un délai non connu => à prendre en compte pour la viabilité du projet.

- PLU : les documents sont disponibles sur le site de la Mairie, l'enquête publique est organisée à partir du 05/10 jusqu'au 20/11.

Au niveau de l'état, Loi Littoral = plus de construction hors zone urbaine. Au Portmain, soit en zone inondable, soit en zone agricole, il ne sera plus possible de faire de constructions neuves. Seules les habitations existantes peuvent faire l'objet d'extension suivant certaines règles.

Application du principe de précaution car la Préfecture demande à la mairie de ne pas accorder de permis même avant la révision et approbation du nouveau PLU.

- Sujets divers abordés en compélment :
  - Projet à l'étude d'axe 2 roues, circulation douce le long de la départementale Pornic-La Plaine (projet à 5/10 ans).
  - ZNIFF (Zone d'Intérêt Faunistique et Floristique), mais pas d'entretien depuis l'acquisition par le Conservatoire du Littoral
  - Dangerosité route du Portmain à vélo amélioration à prévoir.
  - Chemin au-dessus du Portmain, il y bien moins de camping-cars depuis l'installation des 2 sens interdits
  - Quid de l'entretien du fossé devant Kikela avant les pluies à venir ?
  - Véolia qui fait une facture estimative alors que le relevé est effectué au jour le jour => sujet à voir par chacun avec Atlantic Eau
  - possibilité d'arrondir l'angle à l'arrivée du Vélocéan sur la parking P1 et en haut à la sortie du P1

*Ce rapport moral est approuvé à l'unanimité des participants et représentés.*

### **3°) Rapport financier :**

La Trésorière présente les comptes de l'association qui font état, pour l'exercice 2021-2022, de :

- Recettes : 728 €
- Dépenses : 428,56 €
- Solde du compte courant : 1 189,10 €

Auquel s'ajoute le solde créditeur du « livret bleu » qui représente après perception des intérêts, 7325,78€.

*Ce rapport financier est approuvé et quitus à la gestion pour 2021/22 est donné à l'unanimité des présents et représentés.*

### **4°) Renouvellement et élection de nouveaux membres du bureau :**

3 postes sont à pourvoir :

- Jérôme LASSOURD est ré-élu à l'unanimité.
- Michèle MEURISSE et Philippe ROYER se présentent et sont élus à l'unanimité.

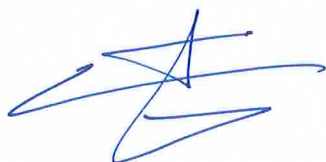
### **5°) Echanges avec les représentants de la municipalité :**

Les élus présents interviennent pour échanger avec les adhérents des actions en cours au sein de la Commune et répondre aux questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'assemblée.

Fait au Portmain le 19 septembre 2022

La Présidente : Anne-Sophie PIALLOUX



Le Secrétaire : Jean-Christophe GALLISSOT

